CANTON DU VALAIS

407.D.02

COMMUNES DE BAGNES ET ORSIÈRE

PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

DOMAINE SKIABLE DE TÉLÉVERBIER SA
SECTEUR BRUSON

Echelle 1:5'000

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du - 6 FEV. 2013
Droit de sceau: Fr. 500.–

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Commune de Bagnes

Date

Le Président Le Secrétaire

Commune d'Orsières

Date

Le Président Le Secrétaire

18.04.2012

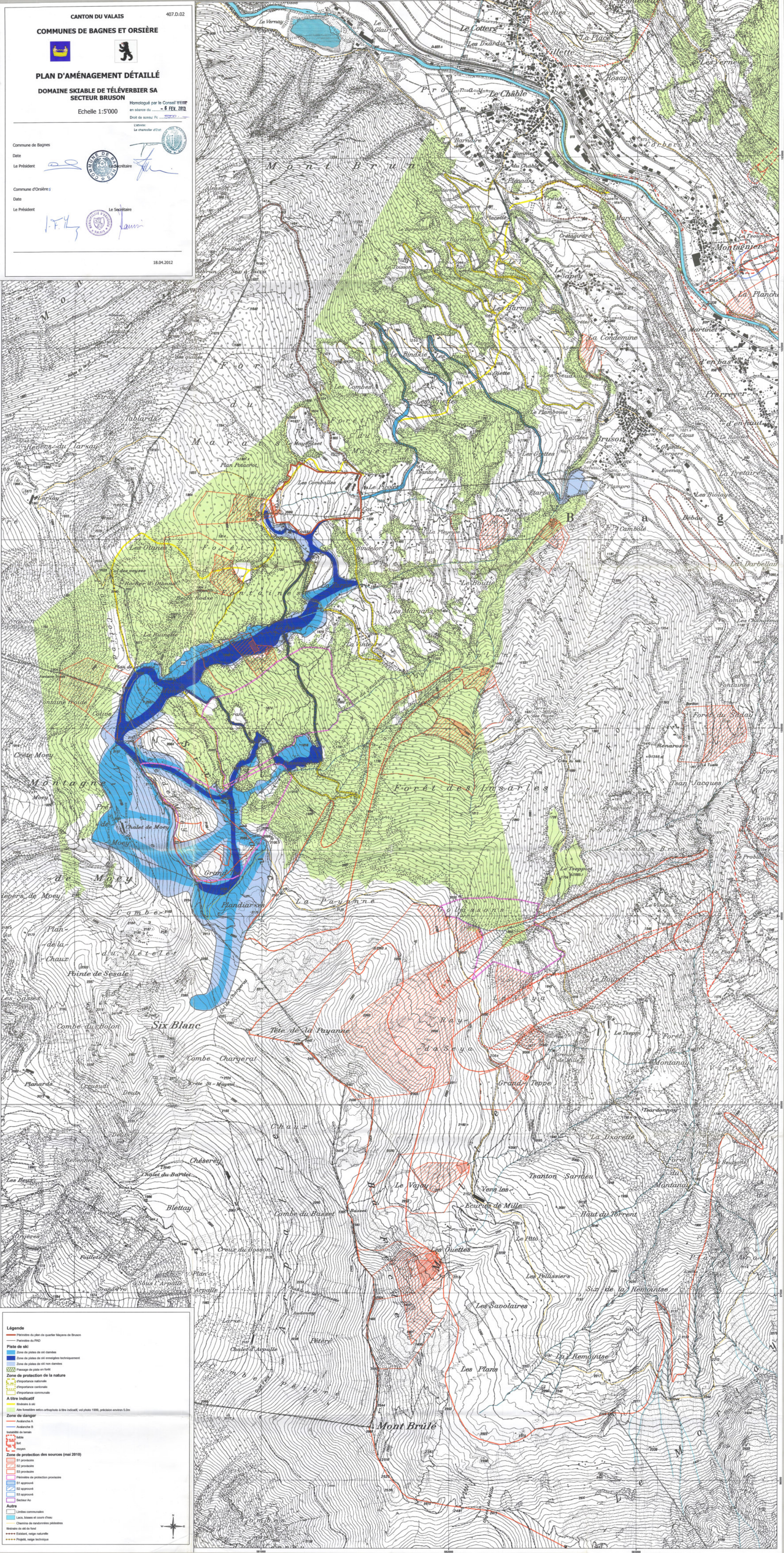

Légende

- Périmètre du plan de quartier Mayens de Bruson
- Perimètre du PAD

Piste de ski

- Zone de pistes de ski damées
- Zone de pistes de ski enneigées techniquement
- Zone de pistes de ski non damées
- Passage de piste en forêt

Zone de protection de la nature

- d'importance nationale
- d'importance cantonale
- d'importance communale

A titre indicatif

- Itinéraire à ski
- Aire forestière selon orthophoto à titre indicatif, vol photo 1999, précision environ 5.0m

Zone de danger

- Avalanche A
- Avalanche B

Instabilité de terrain

- faible
- fort
- moyen

Zone de protection des sources (mai 2010)

- S1 provisoire
- S2 provisoire
- S3 provisoire
- Périmètre de protection provisoire
- S1 approuvé
- S2 approuvé
- S3 approuvé
- Secteur Ao

Autre

- Limites communales
- Lacs, bisses et cours d'eau
- Chemins de randonnées pédestres

Itinéraire de ski de fond

- Existant, neige naturelle
- Projeté, neige technique

N W E S